



Invasion de puces de parquet

Par **Taz3**, le **27/07/2009** à **01:02**

Bonjour,
Nous sommes un couple avec un enfant de 11ans et nous avons déménagé le 14 juillet 2009 dans un appartement situé au centre d'un petit village. La maison contenant 3 étages est ancienne.
L'appartement très plaisant en apparence, révèle des petits problèmes qui sont vite devenus ingérables. Tout d'abord, il y a la fuite d'eau au niveau de l'arrivée d'eau sous l'évier de la cuisine. Conséquence: pas de machine à laver pendant 2 semaines environ, pas très grave me direz vous. Le problème est qu'à notre arrivée dans les lieux, nous avons eu une invasion de puces de parquet. Le genre d'insectes qui font passer moustiques, cafards, araignées et scolopendres au dernier rang. Les piqûres sont nombreuses chaque jour, douloureuses, elles démangent, s'infectent et nous rendent la vie dure. Nos cartons toujours pas déballés, les puces se sont infiltrées dans les moindres recoins, dans tous les cartons de vêtements, les tapis, les matelas, les sommiers, les couettes, Donc, impossible de laver le linge dans lequel nos « amis » se sont installées. Pas pratique surtout avec un enfant.
Bref, nous traitons avec un fumigène puissant, qui nous oblige à quitter la maison. En revenant, tous les insectes sont morts sauf les puces. On fait appel à des professionnels (DDASS) qui traitent une seconde fois: même résultat.
Je précise que:
- le plombier et l'intervention des pros de la désinsectisation ont été aux frais du propriétaire.
- nous n'avons pas d'animaux car notre fils fait beaucoup d'allergies mais je sais que les anciens locataires avaient un chien et un chat. Ils n'ont pas dit jamais eu de problème de puces. A croire qu'elles n'attendaient que nous pour sortir de leur cachette.
- nous avons contaminé tous les endroits dans lesquels nous sommes allés (amis, véhicules, ...), nous avons l'impression d'être des « pestiférés » car nous portons les puces sur nous.
- nous avons un certificat médical qui certifie les dégâts de ces multiples piqûres.
- tout l'appartement est recouvert de lino, impossible de traiter directement le parquet qui se trouve en dessous.
Le problème prend d'autres proportions quand il commence à empiéter sur nos vies professionnelles. Je suis chauffeur livreur de nuit. Mes pieds sont infectés et ravagés et je supporte plus les chaussures, aussi je travaille vraiment dans la souffrance. Ma femme

travaille dans un hôpital, je vous laisse deviner les conséquences de la présence de ces petites bête.rnrnEnfin à tout ça se rajoute la fatigue qui s'accumule, car l'endroit censé être calme est encore plus bruyant que la cité HLM que nous venons de quitter. Maison en renovation juste en face, sirene de pompier, clocher d'église, fontaine, klaxon de véhicules, voisins bruyants autant que leur chiens...pour quelqu'un qui comme moi dors le jour, c'est un enfer. J'étais au courant de toutes ses choses mais le double vitrage permettait au propriétaire de me rassurer. C'était une erreur de me fonder sur la bonne foi des anciens locataires. rnrnVoilà en général une situation qui devient invivable au quotidien. Le propriétaire nous dit qu'il ne veut pas faire trop de frais...et moi non plus !! Il n'a même pas récupéré l'état des lieux d'entrée car il était trop fatigué (il a 76ans) pensant que l'état des lieux de sortie des anciens locataires correspondait et que nous n'avions qu'à recopier. Nous l'avons toujours.rnrn-Quels sont alors nos recours sachant que nous cherchons un autre appartement plus propre et plus sain ? Le propriétaire n'est pas non plus contre notre départ. Les prochains locataires seront peut être moins « exigeants » que nous et lui feront ainsi moins de frais. rnrn-Puis je justifier un relogement auprès de la mairie de la ville enmettant en avant l'article 6 de la loi du 6 juillet 1989 ?rnrn-Mon assurance habitation peut elle avoir un rôle à jouer dans cette histoire ?rnrn-Si je dois faire intervenir un expert pour juger de l'insalubrité de la maison ; qui dois je appeler ? la DDASS ? et pour qui sera les frais ?rnrnBeaucoup de questions se pose à moi. Dans l'idéal j'aimerais juste négocier avec le propriétaire un départ sans préavis. Mais quelle la meilleure procédure à suivre ?rnrnMerci d'avance pour vos conseils que j'attend en comptant les puces sur mes jambes...

Par **Samsam**, le **27/07/2009** à **15:28**

Bonjour,rnrnJe ne suis pas avocate mais j'ai fait des études entomologistes (insectes).rnrnPour ce qui est des puces, c'est bien entendu la conséquence des anciens animaux vivant dans le foyer. Les puces se multiplient de façon fulgurante et pondent leurs oeufs dans toutes les recoins de la maison (tapis, tissus, moquette et les éventuelles fissures, trous etc.).rnrnLe fait que la maison contenaient des habitants, les puces ont d'abord proliférer puis elles se sont mis " en dormance " si je peu utiliser ce terme. Ensuite, lorsque le logement s'est vidé, l'absence de vibration a fait éclore tous les œufs... Ce qui explique l'invasion soudaine.rnrnElles ont faim, ce qui explique leurs attaques intempestives. Si les organisme de désinfection n'ont rien pu faire, c'est que celles ci se sont immunisé contre les produits employés (probablement les anciens locataires les avaient déjà utilisé).rnrnIl faut aller dans une droguerie et en parler. Conserver bien les factures, puisque vous avez déjà fait appel a la DASS par exemple et fait constater les dégats médicalement parlant, je crois que vous pouvez déduire vos frais sur vos loyers...rnrnUne lettre recommandé a votre propriétaire serait bien venue.rnrnVous devriez aller en Mairie + Assistante sociale de votre commune pour faire une demande de logement social et expliquer votre cas d'urgence.rnrnPour les cas d'insalubrité, il existe des textes de lois. Vous pouvez quittez le logement grâce a cela.rnrnMais je laisse ce domaine là au professionnels (les puces m'ont interpellé).rnrnCordialement et bon courage.rnrn(le vinaigre peut atténuer les démangeaisons)

Par **Taz3**, le **27/07/2009** à **18:34**

Bonjour Samsam, et merci pour les informations très instructives.rnrnJ'aurais aimé savoir si

les puces pouvaient être vecteur de maladies. En ce qui me concerne j'ai les jambes en sang et une cinquantaine de boutons, qui deviennent des plaies purulentes. Difficile à soigner car je travaille avec des chaussures de sécurité, et c'est réellement douloureux, mis à part les démangeaisons. Je parcours environ 600 km chaque nuit et la situation n'est pas l'idéal pour rester concentré. Mon médecin traitant m'a proposé de me mettre en arrêt maladie. J'ai refusé car cette histoire va me faire beaucoup de frais imprévus (redéménagement) de plus, rester chez soi avec seulement 4 heures de sortie autorisées semble encore moins attrayant. Aussi, la présence exacerbée de ces insectes est elle un élément de l'insalubrité. J'ai appelé la Mairie, et on m'a répondu que c'était un problème "personnel", et qu'ils ne pouvaient rien faire, même pas un relogement d'urgence. Quant à ma lettre recommandée au propriétaire, elle partie ce matin, on verra bien. Je commence un peu à désespérer. Je ne sais pas où me tourner...

Par **Samsam**, le **27/07/2009** à **23:19**

Bonjour, Les puces sont des parasites des mammifères et de l'homme. Ils ont une préférence accrue pour les animaux puisqu'ils possèdent encore leur touffe de poil pour y vivre pleinement au chaud ! Leur point faible reste donc le manque de nourriture et le froid. (mais si nous avons un hiver doux les puces pourront s'adapter et devenir un fléau comme les tiques dans certaines régions qui ces 2 dernières années été toujours active en hiver....)(**Pour ce sujet, vous devriez poster dans un autre forum car je doute ici que l'on puisse vous répondre (ce n'est que le fruit du hasard si j'ai lu votre sujet... vous m'avez mis la puce a l'oreille !!! LOL !!! ;)** Ne vous inquiétez pas, à l'origine les puces ont été vecteur de maladies grave autrefois (comme la peste) aujourd'hui nous avons trouvé des remèdes et un mode de vie plus décent. Toutefois, je resterai vigilante, car depuis quelques années (à cause de la bêtise humaine) certains parasites résistes aux produits chimiques et prolifèrent. Si vous avez une infection aux jambes, vous devriez faire un certificat médical, prendre des photos et pourquoi pas prendre cet arrêt maladie, car un logement vecteur de maladie peut surement être considéré comme insalubre...?! En effet, la seule maladie qui peut subsister aujourd'hui sur l'homme (jusqu'à quand ?) reste les risques d'allergies. Il doit exister d'autres sujets dessus, car une infection de la peau comme vous avez peut engendrer d'autres soucis. DASS, Service d'Hygiène, Plainte, Expert Parasite, je ne sais ce que vous pouvez faire durant ces jours d'arrêts, mais honnêtement, j'userai le nombre d'heures que je veux et qu'il faut pour faire valoir mes droits. (en effet, si la Sécu ne vous crois, vous pourrez leur rendre visite...:) ou les inviter à prendre un café, ils comprendront !!) Condamné une pièce de votre logement, parfaitement aspiré (aspi industriel) nettoyé dans les moindre recoins et trous etc, vaporisé de fumigène, utilisez s'il le faut d'ancienne méthode (menthe brûlé apparemment (la fumée probablement))?... Enfin, moi j'oserai la grosse pancarte sur la porte " ATTENTION ! PUCES MORDANTES !! " ;.) **Insalubrité LOI SRU** J'avais eu à faire à un logement insalubre, avec un nouveau né, (humidité, moisissure, eau potable douteuse...etc) cela a été très dure, mais n'hésitez pas à faire connaître vos droits et surtout obtenez un maximum de documents (texte de lois, photo, bail, état des lieux, courrier et réponse, avis d'expert, appel téléphonique, organisme survenu et constat etc...) Une invasion de puces peut aussi être générée par des rats, y avoir d'autres parasites dans la maison.. enfin bon, votre logement ne peut être décent au sens hygiénique, et donc pour la santé. Reste à voir maintenant si cela est reconnu ?... Et surtout, si vous avez fait le nécessaire rapidement après votre entrée dans le logement... Voici un lien qui pourrait vous intéresser : http://www.adai13.asso.fr/fiches/log/log_logement_decent.htm L'art.

debarasser, aspi + nettoyage vapeur, pffffffffffff rien à faire, comme disait samsam elles ont faim !!
quant à mon propriétaire, il a essayé de nous faire 'virer' 1 mois apres notre installation quand il a vu qu'on avait un chien (à mon avis il savait pourquoi !) donc autant dire que je ne peux pas me retourner contre lui pour la prise en charge des frais.....
Tout comme vous, etant en 'transit' nous avons quelques cartons de linge à meme le sol, tout laver me prendrait 10 ans !
Pouvez vous me tenir au courant de vos differentes demarches et des reponses concernant votre literie et votre linge ?
sales bestioles !!

Par **Taz3**, le **31/07/2009** à **04:59**

Bonjour désolé qu'il vous arrive la même chose. Je fais beaucoup de recherche en ce moment. Je me rend compte que les puces sont très sousestimées. Je ne regarderais plus un chien qui se gratte sans souffrir avec lui. Je me suis renseigné en ce qui concerne notre vie au sein de ce logement invivable dans lequel nous sommes contraints de rester pour l'instant. Nous recherchons autre chose mais il faut trouver pour pouvoir fuir. L'ADIL, la DASS, la Mairie, l'UFC "Que choisir", tous se renvois la balle. J'aurais aimé qu'un expert passe pour déclarer le logement "insalubre". Je sais que l'on peut traiter le parquet mais en ce qui me concerne il se trouve sous le lino (sur 100m²) et le propriétaire n'est pas parti pour traiter quoique ce soit. Je suis plus facile à virer que ces petites bêtes. J'ai obtenu un départ sans préavis de sa part, mais maintenant, j'essaie de faire connaitre mes droits quand au fait que ce problème atteint des proportions incontrôlables. Ma compagne est en arret maladie, nous nous sommes "débarrassés" du petit pour l'épargner, nous sommes sous des traitement médicaux lourds (sédatifs), je passe environ 1h chaque soir à me soigner les pieds, nous ne dormons plus,..., bref tant que nous ne serons pas partis nous vivrons ça chaque jour.
Quant aux affaires personnelle je ne sais pas encore comment nous allons faire. Je ne voulais pas en arriver là mais le dernier recours que j'ai est l'avocat. Avec ce que nous vivons je ne veux pas être le "dindon de la farce". Les frais d'installation du téléphone, d'EDF, location du camion, médecin, médicaments, bombes aérosols (que nous inhalons tous les jours!), les matelas, les saumier, les canapés, les tapis, les vêtements... dois je perdre tout ça parce qu'un propriétaire ne fait pas l'effort de rendre son logement décent? alors qu'il encaisse les chèques de loyer plus vite que je ne les fais! Il en est presque à dire que c'est nous qui les avons apporter! Je fais les compte et je ne me laisserais pas avoir aussi facilement. Je sais qu'il y a une assistance juridique compris dans l'assurance habitation, faisons les choses dans l'ordre, et ne courbons pas l'échine...ou alors juste pour enlever les puces de nos jambes...
Je viendrais reviendrais donner des détails sur l'évolution de mon affaire si ça peut servir à d'autres. En attendant, je prend tous les conseils et témoignages car ce n'est pas encore fini...

Par **razlespuces**, le **06/08/2009** à **01:01**

Bonsoir,
petite astuce :
pour eviter qu'elles ne vous attaquent, frottez vos jambes avec des feuilles de menthe ou du vinaigre !
c'est la seule solution que j'ai trouvé en attendant de demenager
je viens de faire l'acquisition d'un aspi plus puissant 2000 watts que je passe quotidiennement et franchement c'est **aussi efficace** [s]/[s] que tous les traitements (y compris l'entreprise pro) qui m'ont couté une fortune !
je vous glisse le lien sur les plantes insectifuges si ça peut vous aider : <http://lepetitherboriste.net/affections/insectifuge.html>
bon courage

Par **Taz3**, le **06/08/2009** à **04:14**

Bonsoir razlespuces, merci pour le tuyau, mais ce sont des techniques que j'ai déjà usées, le vinaigre soulage un peu les démangeaisons, et je fait une consommation industrielle de menthe fraîche, et je la fait bruler quand elle est sèche. Ca n'arrange pas mon problème car ça ne les tue pas, ça les éloigne (du moins je me plais de le croire) je suis toujours piqué et à des endroits que la décence m'oblige à taire. Le véritable problème vient qu'il faut traiter le parquet, mais il reste sous 100m² de lino et le proprio ne veut rien faire. J'ai négocié un départ sans préavis mais je n'ai toujours pas de maison en vue. J'ai également un aspirateur industrielle mais ça ne sert pas à grand chose et les produits auront raison de nous avant les puces. Ma seule solution est de protéger ma famille en les éloignant de ce logement comme je peux. Quant au reste je n'ai pas d'autre choix que de passer au niveau supérieur avec le proprio et emprunter la voie juridique. Je compte bien défendre mon droit à la décence, et me faire rembourser tous les frais que cette petite histoire me cause et va encore me causer. Je ne suis dans l'appartement que depuis 3 semaines, et il va falloir que je recommence un déménagement avec tout ce que ça comporte, sans compter les affaire dont il va me falloir me débarrasser. Voilà pour synthétiser, j'ai le moral bien entamé, le corps en feu et je continue à collectionner les puces que j'arrive à attraper, vu que je n'ai que ça à faire dans ce logement qui ressemble plus à du camping sauvage... on verra bien où tout cela nous mène... sinon tant pis, ça restera un mauvais épisode de ma vie.

Par **razlespuces**, le **12/08/2009** à **01:20**

Oui, en effet, un TRES mauvais episode de notre vie.....quelle galère!!!rnj'habite un bled paumé et je n'ai tsj pas trouvé de menthe....rnNous avons fait un nouveau traitement avant de partir 4 jours à la mer, et quand nous sommes rentrés, nous avons du fuir aussi vite !!!rnEn 5 min nos jambes etaient noires de puces, la cata!!! pire qu'avant !!rnà coire que s'absenter, elles nous font la fete en rentrant !rnNous sommes donc allés immédiatement chez un doguiste du coin, un papy qui a fermé boutique mais qui liquide son stock et ça coute 3 X moins cher qu'ailleurs, on a donc pas lésiné sur la quantité, les bombes etant conçues pour 30 m2, nous avons pris 7 bombes pour 60 m2, soit une bombe meme pour les pièces de 5 m2.....rn nous sommes rentrés le soir meme et depuis hier, une journée sans puces !! oufffffffrnmaintenant il nous faut attendre quelques jours pour voir si l'invasion recommence, je ne crie pas victoire trop totrnau pire nous devons partir encore ce week end et je reprends le boulot lundi, alors pour eviter une invasion massive dimanche soir en rentrant nous allons re traiter samedi avant de partir.....apres tout on est qu'à pres de 500 € de traitement, les primes de mon mari y sont passées.....nous avons pourtant bien d'autres choses à penser.....rnsi j'avais su plus tot que je m'en debarasserai pas, j'aurai loué pour 2 mois un studio, ce qui m'aurait couté le meme prix, avec la tranquillité en plus,rnc'est quand meme malheureux d etre chez soi et ne plus oser rien faire, a part l'aspi! meme la douche me fait peur car quand je sors, j'en ai plusieurs qui me sautent dessus, je ne vais quand meme pas devenir crade !!! au moins là je saurai pkoï j'ai des puces, lolrnsi mon produit fonctionne, essayez de vous en procurer ça s'apelle ORKA JET et si vous n'en trouvez pas, envoyez moi un message privé, on s'arrangera pour que je vous en fasse parvenir.....;;rna bientôt

Par **Taz3**, le **12/08/2009** à **05:25**

C'est gentil Razlespuces, mais mon soucis ne vient pas des produits, mais du fait que l'on n'arrive pas à traiter le parquet qui se trouve collé sous le lino. Le seul moyen est de retirer le lino et ensuite de traiter le parquet directement, là où se trouve toutes les larves. Sinon les produits ne traitent qu'en surface. On ne tue que les puces qui sont sorties. On ne peut pas non plus passer des produits tous les jours car c'est nous qui allons y rester. Toutes nos affaires sentent le baygon et autres produits. rnNous avons trouvé un autre logement, libre qu'en novembre, deux mois à attendre, mais c'est si dure de trouver... la fuite est notre seul issue, car on ne peut pas retirer le lino, nos affaires encobrent! Reste plus qu'à évaluer le montant des préjudice et espérer un dédommagement. Mon assurance est sur le coup, un expert viendra bientôt, on verra bien. L'assistance juridique m'a proposé son aide, c'est rare venant d'une assurance (!!) profitons en car on perd beaucoup...rnm merci en tout cas pour votre proposition, ça remonte le moral, surtout en ces temps ou l'isolement, la solitude et les puces sont nos seuls compagnons... rnrn...suite au prochain épisode.

Par **razlespuces**, le **13/08/2009** à **01:55**

Moi je demenage fin sept, nous faisons construire, et j'y vais régulièrement, c'est pire encore, le carrelage est posé, elle est pratiquement habitable sauf que je n'ai ni electricité ni eau, mais je n'en peux plus d'ici, à tel point que j'avais envisagé camper dans ma maison ou mettre une caravane sur mon terrain, j'ai tellement hate !!rnm mon seul souci a present est de ne pas en emmener.....rnaviez-vous essayé les poudres à disseminer le long des plinthes vu que vous ne pouvez pas retirer le lino ? quitte à la laisser (je sais l'odeur c pas le top) pres des interstices.....pour eviter qu elles ne remontent...rnc'est vrai qu'on ne s'imagine pas si on ne l'a pas vécu à quel point c'est traumatisant.....j'ai plein de choses à faire mais on ose à peine vivre et bouger, passant notre temps à inspecter nos jambes.... à vivre en culotte dans l'appart.....pfffffffrnquant aux frais engagés, moi je n'ai aucun recours possible nous sommes là depuis un an et nous avons eu un chien.....rnb bon courage

Par **Taz3**, le **13/08/2009** à **04:43**

Oui les poudres c'est une idée mais le lino est tellement en mauvais état, des petits trous par ci par là... et on a respirer tellement de produit ces derniers temps, je n'ose plus. Quant à vous, il vous reste une quinzaine de jours à tirer. Je vous conseille de mettre vos affaires (literie, canapé, vêtements, tapis...) dans un seul endroit fermé, style cave, garage ou même directement dans le camion de déménagement... enfumez et lavez au fur et à mesure, au vaporeto. Il vaut mieux prendre ses précautions. Moi je vais changer de literie, canapé... je peux sauver les tapis et vêtements. Soyez méthodique, bonne chance....

Par **razlespuces**, le **13/08/2009** à **05:19**

Plus qu'une quinzaine de jours, encore 6 semaines, 6 tres tres longues semaines.....qui vont etre les plus longues de ma vie !
Le canapé je ne compte pas l'emmenner, on va en changer...
La literie, jusqu'à present on en a jamais trouvé dedans, d'ailleurs on est pas piqués sur l'ensemble du corps, je vais mettre sous les matelas de la menthe au cas où.....mais je n'en ai jamais vu à l'etager
pour le linge, je pense que celui qui est en hauteur ne risque rien, quant au reste, celui en bas des armoires, je mettrais tout sous sacs, et au pire si j'ai pas le temps de tout laver, j'irais dans une laverie
mais il est vrai que ça annonce encore beaucoup de boulot en perspective, un deménagement c'est deja du travail, j'avais pas besoin de ça !
moi la poudre je voulais en mettre partout quitte à vivre dedans.....aux grands maux les grands remèdes !! mais sur la boite il est noté odeur perceptible : ouiéloignez les enfants, donc on oublie, je prefere vivre dans l'odeur de menthe !

Par **romanciere62**, le **25/04/2011** à **00:39**

bonsoir a tous,
moi je suis logée par la soginorpa depuis decembre 2008. en avril 2009 nous avons été envahi pars des puces de parquet ... apres deux desinfections de la part d'agence specialisées toujours des puces ... ma fille a eu un certificat de non scolarisation car les puces etaient sur elle , on en a transporter partout, amis, famille, voiture, medecin etc ca devient invivable
notre bailleur a tout refusé , pas d'autre solution que de les attaquer au tribunal , on es passer en mai 2010 il ont été condamne mais on fait appel du jugement reporter en mars 2011 et la rebelote vis de forme , ca passe le 8/06. la mairie, la ddas, ccas, mds ,secu bref personne ne m'a aider et cela commence sérieusement a me prendre la tête

Par **expert**, le **28/09/2011** à **23:23**

ARRÊTEZ TOUTS DE VOUS PRENDRE LA TÊTE, VOUS ALLEZ EN PHARMACIE,
VOUS PRENEZ DU FRONTLINE EN SPRAY, [fluo]ET PLUS DE PUCES DE PARQUET.[/fluo]
MOI J'AVAIS PRIS 4 DE 250 ml, MAISON 120 m CARRES.
APRÈS C'EST JUSTE ASPIRER LES PUCES MORTES. VOILA

Par **germann**, le **29/04/2012** à **21:57**

je suis infester par milliads de puces nous ne dormons plus tellement on est piquer une entreprise nous aide mais il y en a encore enormement j aimerais savoir comment avez vous fais pour vous en debarasser

Par **Manu55**, le **30/04/2012** à **09:19**

expert je ne suis pas d accord avec toi, j ai ete infestee par des puces de parquet dans mon ancien appartement, j ai fait comme toi je suis d abord aller en pharmacie j ai achetee plusieurs fumigenes fermer les volets laisser l appart vide pendant 4h, aspirer et laver les sols et sans succes!! a la fin je suis aller chez le veterinaire y acheter d autres fumigenes et il a

fallut que je me battes avec ces puces de M... pendant quasi 2 mois et j y ai laissee plus de 300€ et le proprietaire n a jamais rien voulu savoir

Par **aline**, le **29/05/2012** à **08:17**

bonjour,rnrnje suis infecte de puce de parquet nous avons emmenage il y a é mois je me pause une question au dessus de chez moi il y a une famille avec (chats et un chien lapin cochon dinde les puces peuvent elles venir de la haut est ce au proprietaire de prendre en charge la desinfection rnmerci rnrnaline

Par **Manu55**, le **03/06/2012** à **20:40**

bonjour aline,rnen effet les puces peuvent venir des voisins par contre le proprietaire ne fera rien comme d habitude!!rnrpar contre je te conseille de ne pas prendre tes produits en pharmacie mais de les acheter directement chez le veterinaire tu gagneras ton temps ainsi que ton argent!!rnrPar contre va voir tes voisins pour leur en parler

Par **leodeiz**, le **11/04/2013** à **13:55**

j'ai des puces aussi chez moi au bout de 2 jours d'emménagement, dois-je le signaler à mon agence immo a qui je paye mes loyers ? qui paye ? enfin qui rembourse ? l'immo ou le proprio ou c'est pour ma tronche ?rnrHELP MEEEEEEEEEEEEEE ... SVPrnJ'ai fait un fumigène FOGGER hier aprèm et la je ne voi pas de cadavre de betes, sa na pas marcher ?rnrPas trop envie de m'allonger dan mon canapé et me refaire piquer pour voir si a marcher :/

Par **poussin303**, le **05/08/2014** à **09:40**

bonjour j'ai des puces chez moi j'ai deja traitee mais rien y fait je enceinte et j'ai deux enfants en bas age mon bailleur refuse de faire le necessaire alors que faire?

Par **ninie08**, le **04/09/2014** à **09:50**

La meilleur façon de voir si vous avez des puces c'est le soir de mettre dans un bol de l'eau et au milieu une bougie allumée au centre de vos pièces et le lendemain si vous en avez elles seront noyées dans l'eau.C'est en même temps une façon de s'en débarrasser , mais c'est toujours pareil il faut acheter les bougies car les petites qu'on appelle chauffe plat ne font pas l'affaire.

Par **ninie08**, le **04/09/2014** à **10:09**

Cela fait trois ans que nous habitons dans une grande maison dans un bourg et trois ans que je suis obligé de traité ,mais cette année elles sont beaucoup plus résistantes , ma propriétaire a essayé d'accusé mes chats mais eux n'en on pas .Elles ont des colliers qui elles les protègent.Par contre moi mes jambes ne sont pas protégées.Mais la je ne vais pas laisser ça comme ça. Elle prend bien le loyer tous les mois , mais là je déclenche le circuit pour déclarer le logement insalubre.Nous les locataires n'avons pas toujours a subir et nous ne sommes pas un loyer , nous avons des droits.